

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 11 (1931)
Heft: 1

Artikel: Le "Discours sur l'Histoire de Genève" de Jacob Vernes
Autor: Maire, Marguerite
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-71307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le „Discours sur l'Histoire de Genève“ de Jacob Vernes.

Par Melle *Marguerite Maire*.

On a souvent constaté que des hommes doués de talents moyens et de qualités morales tout ordinaires, mais qui ont eu le bonheur de vivre dans l'entourage de personnalités éminentes, se sont trouvés, de ce fait, revêtus d'un lustre fort appréciable, sinon dû précisément à leur propre valeur. Jacob Vernes, pasteur de l'Eglise de Genève, fut un de ceux-là, un des satellites qui gravitèrent autour de ces astres de première grandeur au ciel du XVIII^e siècle: Rousseau et Voltaire; il en emprunta une gloire dont il sentit tout le prix. Sans d'ailleurs vouloir diminuer aucunement cette intéressante figure de ministre genevois, qui mérite à plus d'un égard de retenir notre attention, nous nous efforcerons de mettre en évidence quelques traits de son esprit, tels qu'ils se dégagent d'un de ses écrits et des notes qui l'accompagnent.

Dans les Registres du Conseil, on peut relever plusieurs passages relatifs à une « Histoire de Genève » composée par les Spectables Vernes et Roustan, ouvrage que le Conseil aurait eu à examiner et dont il aurait jugé bon de ne pas autoriser la publication. Voici ces extraits, classés selon l'ordre chronologique:

Du 19 janvier 1762¹:

« Noble Buisson, A. S., a rapporté que le Conseil, ayant désiré qu'il retirât des mains des Spectables Vernes et Roustan l'histoire de Genève à laquelle ils ont travaillé de concert, et qu'il en empêchat l'impression, il avoit mandé les Susnommés et leur avoit prononcé les Ordres du Conseil; qu'en conséquence Spectable Vernes lui avoit remis la copie au net de cette histoire et que l'un et l'autre lui avoient promis de ne la point faire imprimer. Sur

¹ Archives d'Etat, Genève: R. C. 262, p. 48.

quoi il prioit le Conseil de lui prescrire ce qu'il devoit faire de la Copie qui lui avoit été remise, et l'avis a été de charger ledit Noble Buisson d'examiner à loisir cet ouvrage et d'en faire son rapport, sur lequel le Conseil détermineroit ce qu'il y avoit à faire ».

Du 19 juin 1765²:

« Mr. le Syndic Buisson, invité à faire le rapport de ses observations sur l'histoire de Genève composée par les Spectables Vernes et Roustan, a dit qu'il fut chargé d'examiner cet ouvrage par délibération du 9 janvier 1762³, que depuis très longtemps il avoit fini cet examen, que plusieurs fois il avoit offert et entrepris d'en faire le rapport. Mais que le Conseil occupé d'affaires plus pressantes n'avoit pas eut le loisir de l'entendre; que cette Histoire lui avoit paru en gros bien écrite, d'un stile propre à exciter dans les coeurs des citoyens l'amour de la Patrie, et qu'à ces égards il ne pouvoit que l'approuver. Mais que dans les détails, il avoit trouvé divers traits qui parétoient injurieux à la Maison de Savoie. D'autres qui déplairoient certainement à LL. EE. de Berne, et que pour ce qui concerne l'histoire du siècle où nous sommes et nos divisions intérieures, il avoit trouvé des narrations peu exactes, des omissions qui parétoient infidelles, et bien des traits qu'on pourroit relever comme indiquant que les auteurs ont usé de partialité. Il a lu sur tous ces objets divers articles qui lui ont fait penser que l'impression de cet ouvrage seroit à tous égards plus dangereuse qu'utile; en ce qu'elle exciteroit des plaintes de la part de Voisins Puissans que nous avons intérêt de ménager, et qu'elle pourroit renouveler des divisions intérieures, toujours dangereuses et dommageables à la République, sur quoi étant opiné, l'avis a été qu'il ne convient pas que cet ouvrage soit imprimé, et qu'il est à désirer qu'on puisse le supprimer. Commettant les Nobles Buissons et Jalabert, Sgrs. Syndics, pour engager Spectable Vernes à concourir à ce but ».

Du 25 avril 1766⁴:

« N. Jallabert Sgr. Syndic a rapporté que Spectable Vernes, Pasteur de Céligny, s'étoit rendu chez lui, pour lui dire que divers

² Archives d'Etat, Genève: R. C. 265, p. 298—300.

³ Erreur de copie dans le R. C.: c'est du 19 janvier qu'il s'agit.

⁴ Archives d'Etat, R. C. 266, p. 839—840.

citoyens lui ayant parlé du manuscrit de l'histoire de Genève qu'il a composé conjointement avec Spectable Rustan (sic), lequel est entre les mains de N. Buisson Seigneur Syndic, et lui ayant témoigné voir avec peine qu'on lui retint le dit manuscrit, il désireroit fort que le Conseil voulut bien remettre le dit manuscrit à N. Sartoris Seigneur Ancien Syndic, entre les mains duquel il demeureroit déposé, afin qu'il put répondre à ceux qui lui en parleroient que le Conseil ne l'avoit pas retenu: Dont opiné l'avis a été de remettre le dit manuscrit entre les mains du dit Noble Sartoris ».

Et enfin, du 30 avril 1766⁵:

« Arrêté de faire une publication comme a été dit portant deffense à tous Imprimeurs, libraires et autres d'imprimer, vendre et distribuer aucun écrit relatif aux affaires publiques sans la permission de la Seigneurie. Arrêté que N. Lullin chargé de communiquer cette résolution aux Sgrs. Plénipotentiaires, leur demandera si pour rendre cette publication plus efficace, ils approuvent que mention y soit faite de leur réquisition au Conseil ».

Suit la publication, intercalée imprimée dans le Registre:

« De la part de Nos Magnifiques et Très-Honorés Seigneurs Sindics et Conseil.

Le Très illustre et très excellent Seigneur, et les illustres et magnifiques Seigneurs plénipotentiaires des Puissances médiatrices, ayant invité le Conseil à réfléchir sur l'abus qui a été fait de la voye de l'Impression pendant le cours de nos malheureuses dissensions, et sur la nécessité d'arrêter ce nombre d'écrits qui se répandent chaque jour dans notre Ville.

Mes dits Honorés Seigneurs, pénétrés de l'attention que les dits Très Illustre et très Excellent Seigneur et Illustres et Magnifiques Seigneurs veulent bien apporter à tout ce qui peut contribuer à notre tranquillité, et desirans de mettre fin à la licence avec laquelle divers particuliers s'ingèrent, de faire imprimer, soit ici, soit ailleurs, et débiter sans aucune permission, des livres, brochures et écrits relatifs à nos affaires publiques; font défenses très expresses à toutes personnes, de quelque qualité et condition

⁵ Archives d'Etat, R. C. 266, p. 847.

qu'elles soient, et notamment à tous Libraires et Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire vendre, distribuer ou faire distribuer, soit ici, soit ailleurs, aucuns livres, brochures ou écrits, concernans nos affaires publiques; à peine contre les contrevenans d'être poursuivis et punis suivant l'exigence du cas.

Mandant au Seigneur Lieutenant et aux Seigneurs Scholarques de veiller à l'exécution des présentes, lesquelles devront être imprimées, publiées et affichées, afin que personne ne l'ignore ».

Donné le 30 avril 1766.

Lullin.

D'autre part, Mr. Edouard Dufour, dans la thèse⁶ qu'il a consacrée à un de ses ancêtres, le pasteur Jacob Vernes, fait allusion à un manuscrit de trois cents pages, ayant aussi pour sujet l'histoire de notre ville.

Or il ne nous a pas été possible de retrouver cette « Histoire de Genève » qui fut tenue ainsi sous le boisseau par le gouvernement genevois. Nulle part, ni aux Archives d'Etat, ni à la Bibliothèque Publique, on n'en a relevé la moindre trace. Par contre, Mr. Dufour a bien voulu déposer aux Archives un manuscrit dont il est propriétaire et qui a fourni la matière de cette étude. Ce manuscrit est intitulé « Discours sur l'Histoire de Genève ». Il se compose de trente-cinq pages de texte calligraphié, surchargées de notes d'une autre main dans les marges et sur le verso des feuillets, et encadrées d'une douzaine de pages de maximes et de considérations personnelles de l'auteur.

Le premier problème qui se posait était celui de l'identification des écritures. Avec le précieux concours de M. F. Aubert, nous avons pu établir que le texte calligraphié qui constitue la trame du manuscrit est de la main de Jaques-Antoine Roustan, l'ami et le collaborateur de Vernes, tandis que toutes les annotations, les adjonctions et les maximes sont de celle de Vernes lui-même.

⁶ P. 18 de la thèse intitulée: *Jacob Vernes, 1728—1291, Essai sur sa vie et sa controverse apologétique avec J. J. Rousseau*, 1898. Faculté de Théologie. Genève.

Mais d'autre part, il existe à la Bibliothèque Publique un autre écrit, tout entier de la main de Roustan, intitulé « Abrégé de l'Histoire de Genève ». Il fallait donc préciser s'il y avait une relation entre les deux manuscrits, et laquelle.

Après un examen parallèle des deux textes, nous avons cru pouvoir tirer les conclusions suivantes : nous sommes en présence de deux résumés de l'histoire de Genève qui n'offrent ni l'un ni l'autre, force nous est de l'avouer, un grand intérêt au point de vue historique. Tandis que Roustan débute par un avant-propos et une préface étayés sur l'histoire de l'antiquité grecque et romaine, le tout accompagné de réflexions sur la liberté des peuples, la législation, le luxe et ses effets, Vernes nous donne des considérations philosophiques et morales de même inspiration, mais placées à la fin du « Discours ».

D'une manière générale, l'« Abrégé » de Roustan offre davantage de détails que le « Discours » de Vernes ; cette différence est sensible dans les chapitres relatifs aux périodes romaine et épiscopale, au début du XVI^e siècle, à l'arrivée de Calvin à Genève et à son oeuvre.

D'autres fois, on trouve chez les deux rédacteurs une similitude complète, soit dans la pensée, soit dans la forme même. Par exemple :

(Vernes, p. 1.) « S'il en est des peuples comme de certains particuliers qui ne doivent leur malheur qu'à leur réputation, s'il est vrai, comme nous le pensons, qu'heureux sont les peuples qui ont fait peu de bruit dans l'histoire, la Nation des Allobroges doit avoir été pendant longtemps fortunée ».

(Roustan, p. 38.) « L'on a dit qu'heureux étoient les Peuples qui avoient fait peu de bruit dans l'histoire. L'exemple des Allobroges semble prouver qu'en effet, il en est à cet égard des Nations comme des particuliers ».

Et ces passages relatifs à l'époque où Genève cherche à s'assurer la protection impériale :

(Vernes, p. 3.) « C'est un spectacle intéressant que de voir cette petite nacelle, assaillie par les flots, se lever, être sur le point de se briser, enfin échapper au naufrage, arriver au port de la liberté, à laquelle elle tendoit de toutes ses forces ».

(Roustan, p. 57.) « Nous allons voir cette petite nacelle assaillie par de continuels orages, ensevelie sous les ondes, reparoissant un instant après, échapper enfin au naufrage, et arriver au port de la liberté ».

Le même parallélisme entre les deux textes peut encore être constaté dans la relation de la venue des Bernois à Genève en 1536, de la demande qu'ils font du vidomnat et de l'étonnement douloureux que provoque à Genève cette exigence inattendue.

A propos de la condamnation de Jean Philippe et des Articulants, Vernes et Roustan font preuve d'une égale sévérité à l'égard de l'historien Spon :

« Notre historien, dit Vernes, ignoroit ce que doit être un Républicain »...

(Roustan.) « A l'occasion de cette condamnation, Mr. Spon, qui ne fait jamais de remarques, en fait une singulière sur la légèreté du peuple... »

... Mr. Spon n'étoit ni Politique, ni Républicain »...

Nous pourrions citer d'autres exemples encore d'analogies entre les deux écrits.

Par contre, il arrive que les deux collaborateurs accusent des différences de jugement. Ainsi, lorsqu'il s'agit de Calvin et de l'affaire Servet, Vernes se montre sévère pour le réformateur, tandis que Roustan lui témoigne au contraire beaucoup d'indulgence. Après un éloge obligé, de la part d'un pasteur genevois, au plus illustre de ses prédécesseurs, Vernes conclut (p. 11) :

« Ce sage fit cependant une chute affreuse. Le préjugé des Nations chrétiennes, et en particulier la loi de Genève condamnoient les hérétiques à la mort, et Calvin, plus attentif à leur voix qu'à celle de la nature et de l'Evangile, peut-être aveuglé par quelque'une de ces passions dont l'homme semble ne pouvoir être exempt, fut en partie cause de ce qu'on condamna aux flammes l'infortuné Servet... C'est une tache sans doute, les plus grands hommes sont quelquefois moins qu'hommes. Sa vie dure et laborieuse avoit peut-être contribué à la dureté de son caractère; il avoit pour le vice une haine vigoureuse et profonde.

Je crois que Calvin eut la même part au meurtre de Servet que Cromwell à celui de Charles Ier, quoy qu'il n'y ait pas eu la

moindre ressemblance entre les deux auteurs du supplice de ces malheureux. L'esprit du temps a perdu ces deux infortunés⁷.

C'étoit, dit Bayle, un reste de l'intolérance papale. Le Magistrat devoit l'empêcher; il ne doit jamais permettre qu'on persécute, qu'on mette à mort des citoyens pour des opinions qui ne portent aucune atteinte à la société.

Mais, s'il fut persécuteur un jour, il fut réformateur tout le reste de sa vie ».

Roustan, lui, donne une relation plus circonstanciée de la vie de Calvin à Genève; on sent chez lui une tendance apologétique plus marquée que chez son collègue. Cependant, après avoir retracé la carrière de Servet et insisté sur son attitude provocante à l'égard du réformateur, Roustan conclura presque dans les mêmes termes que Vernes:

« Il seroit à souhaiter qu'en confondant le Papisme, la mort de Servet ne l'eût pas rendu odieux au philosophe. Disons-le cependant, né avec un sang bouillant et colère, tourmenté de maladies, surchargé d'affaires, aigri par des travaux continuels; inflexible parce que son inflexibilité lui avoit été nécessaire pour faire tout le bien qu'il fit; poussé à bout par son adversaire et ayant tout à craindre pour lui-même, si Calvin fut inexcusable de n'avoir pas secoué toutes les erreurs de sa première religion et d'avoir armé la Loi contre celui qu'il n'eût dû attaquer qu'avec les armes de la vérité, on n'en peut conclure qu'une vérité bien humiliante qui est vérité depuis très longtemps: c'est que l'homme se montre dans les plus grands hommes ».

Et, reprenant exactement les mêmes expressions que Vernes, il termine: « Mais si Calvin fut persécuteur un jour, il fut réformateur tout le reste de sa vie ».

Il ressort enfin de la comparaison des deux manuscrits que Vernes clôt sa relation avec l'année 1712 et la mention du secours que les Genevois envoyèrent aux Confédérés protestants lors des guerres de Wilmergen, tandis que Roustan pénètre plus avant

⁷ Voltaire, qui, selon Mr. Dufour, avait eu en mains le texte de Vernes, ratifia ce jugement sur Calvin en ces termes: « Vous avez raison de dire que Calvin joue le rôle de Cromwell dans l'affaire de l'assassinat de Servet ».

dans l'histoire du XVIII^e siècle, non sans observer une circonspection très compréhensible lorsqu'il évoque des événements qui lui sont contemporains; il mentionne les premiers troubles civils en indiquant sommairement leurs causes, cite l'affaire des fortifications de 1714, mais sans allusion au nom de Micheli du Crest, consacre quelques pages à la médiation de la France, de Berne et Zurich. Le dernier fait auquel il s'attache est la conclusion du traité de Turin, en 1754.

En résumé, il paraît fondé de conclure à une collaboration qui s'avère indéniable à la comparaison de deux textes souvent semblables de forme et surtout d'inspiration. Il semble que Roustan ait rédigé et calligraphié le texte de fond du « Discours sur l'Histoire de Genève » de Vernes, puis que ce dernier l'ait revu et surchargé de notes abondantes, qu'il n'a parfois pas rédigées de manière complète. C'est peut-être à la suite de cette revision que Roustan a mis au net son « Abrégé », tantôt tenant compte des annotations de Vernes, tantôt les négligeant. Quant à Vernes, il aurait conservé le manuscrit primitif et y aurait ajouté à loisir ces pages de maximes qui nous ont paru beaucoup plus personnelles et intéressantes que son résumé historique. Ce sont là, du reste, de simples hypothèses, car aucune indication ne nous est fournie quant à la méthode de travail des deux amis, comme aussi aucune précision relative au moment où ils rédigèrent ces écrits. Tout au plus nous est-il permis de nous appuyer sur quelques passages élogieux consacrés à Rousseau et que nous citerons plus loin pour supposer que le « Discours » et les maximes furent composés avant 1762, c'est-à-dire avant la condamnation de l'« Emile » et la rupture de Vernes avec le philosophe genevois.

Unis par une étroite amitié et, sans doute, par une éducation et une culture semblables, Vernes et Roustan se rejoignaient encore dans leur patriotisme vibrant; ils s'exaltaient à la lecture de l'histoire ancienne telle qu'on la comprenait alors, tissée de légendes et de hauts faits souvent invraisemblables dont la critique moderne a fait impitoyablement justice. Ils y trouvaient un souffle d'enthousiasme susceptible d'agir comme un tonique sur les âmes languissantes ou matérialistes de leurs concitoyens. Si nous ne pouvons les classer au nombre des historiens originaux ou très

documentés de notre République, du moins devons-nous les louer d'avoir consacré leurs loisirs à un travail de longue haleine, qui réclamait autant de persévérance que de désintéressement et qui ne leur apporta pas même un rayon de gloire, puisque la sévérité du Conseil le condamna définitivement à l'obscurité et à l'oubli.

* * *

Jacob Vernes occupe, dans l'histoire de l'Eglise genevoise, une place estimable. Mr. Ed. Dufour a tracé son portrait dans la thèse qu'il lui a consacrée; Senebier fait de lui une mention assez brève⁸, tout en reconnaissant son talent d'écrivain. Le nom de Vernes apparaît fréquemment dans les ouvrages qui traitent du XVIIIe siècle, car cet ecclésiastique prit une part active à la vie de la cité, sur le terrain politique et philosophique comme dans le domaine purement religieux.

Vernes appartenait à une famille originaire du Vivarais, réfugiée à Lausanne lors de la Révocation de l'Edit de Nantes. C'est à Lausanne que naquit Jean-Georges Vernes, père de Jacob, en 1696; mais il vint s'établir à Genève en 1722 et son fils y naquit six ans plus tard. Jacob Vernes fit ses études au Collège, à l'Auditoire, puis à l'Académie; en 1751, il soutint sa thèse de théologie, fut admis au saint ministère et partit l'année suivante pour l'étranger. Après avoir séjourné en France, en Hollande et en Angleterre, il revient à Genève en 1755, partageant son temps entre son ministère et des travaux littéraires. A ce moment déjà, il a noué des relations avec Rousseau et Voltaire et il semble qu'il ait trouvé grand plaisir à fréquenter les brillants salons de Ferney, où il se sentait parfaitement à l'aise. Son biographe nous dit en effet que le jeune pasteur, quoique entravé parfois par une santé délicate, était spirituel et de tournure élégante et plaisait beaucoup au sexe féminin. L'examen de son portrait à la Salle Ami Lullin confirme ce jugement favorable sur le physique de Vernes.

C'est en l'année 1757 que Mr. Ed. Dufour place la rédaction par Vernes, en collaboration avec son ami Antoine-Jacques

⁸ Jean Senebier: *Histoire littéraire de Genève*, 1786: « M. Vernes avoit travaillé avec M. Roustan à l'histoire de Genève; mais leur travail n'a pas été publié » (tome 3, p. 57).

Roustan, de cette « Histoire de Genève » manuscrite en 300 pages interdite par le Conseil et malheureusement disparue.

Vernes se marie en 1759, puis, veuf au bout d'une année déjà, est élu pasteur à Céligny en 1761 ; son nom figure, parmi ceux de tous les pasteurs qui ont desservi cette paroisse, au vitrail armorié du joli temple de Céligny. Dans cette période de sa carrière, il paraît avoir consacré davantage de temps à ses travaux personnels de philosophie et de littérature qu'à ses devoirs pastoraux et il s'attira de ce fait quelques admonestations du Conseil.

Bientôt Jacob Vernes, par ses *Lettres sur le Christianisme de J.-J. Rousseau*, s'engage dans la grande controverse sur les principes du christianisme qui met aux prises Rousseau, Voltaire et les pasteurs genevois. Il avait été l'ami de Rousseau, mais, après la publication de *l'Emile*, du *Contrat social* et des *Lettres de la Montagne*, il se sépara nettement du philosophe genevois, en 1763.

Sur sa conduite à l'égard de Rousseau, les jugements des critiques et des historiens varient beaucoup. « Quand l'intérêt du christianisme fut en jeu, dit Mr. E. Dufour, Vernes sacrifia une amitié précieuse et honorable à la cause de son divin Maître ». Il est fort probable que Voltaire applaudit à un éloignement que Gaspard Vallette a condamné avec sévérité, à l'égal d'un lâche abandon. Vallette cingle de beaux traits de son ironie le « ministre de campagne et bel esprit », qui « avait été en coquetterie réglée avec Voltaire », qui « aspirait, rat des champs, à devenir rat de ville, et même de bibliothèque, et, n'étant que pasteur de Céligny, à être nommé professeur à l'Académie. Sa science était courte »⁹...

Mr. Paul Chaponnière, dans un article récemment publié¹⁰, semble être du même avis que G. Vallette, tout en s'exprimant en termes plus modérés : « Jacob Vernes se distinguait par sa jeunesse entreprenante, son désir d'être avantageusement connu et une vivace ambition de passer pour bel esprit. . . Quand Rousseau vient à Genève, en 1754, Vernes s'attache à lui, le jugeant de bonne prise ». Puis, après la liaison avec Voltaire et la condam-

⁹ Gaspard Vallette: *Jean-Jacques Rousseau Genevois*, 1911, in 8°, p. 274—279.

¹⁰ *Revue d'Histoire littéraire de la France*, avril-juin 1929.

nation de l'*Emile*, le pasteur qui avait offert à Rousseau le séjour de sa cure de Céligny, rompt publiquement avec lui. Alors, dit encore Mr. Chaponnière, « n'espérant plus profiter de l'amitié de Rousseau, Vernes profitait du bruit que faisait le livre condamné ». Il fut d'ailleurs vivement pris à partie par le philosophe, qui le cribla de railleries dans les *Lettres de la Montagne* et de flèches dédaigneuses dans sa correspondance privée.

Par ailleurs, J. Vernes ne craignait pas, quoique pasteur, de se mêler à la vie politique genevoise. Or nous sommes au moment où sévit le plus violemment la lutte entre Négatifs et Représentants, et Vernes n'a pas hésité à prendre rang parmi ces derniers, ce qui n'ira pas sans entraîner pour lui, plus tard, de graves conséquences.

Il quitte Céligny, en 1768, pour Saconnex; puis Saconnex pour St. Gervais, où il sera « semainier » jusqu'en 1782. Pendant cette période, de douze ans, Vernes déploie une activité appréciée. En 1774, il publie à l'usage des catéchumènes un « Catéchisme » qui connut jusqu'à six éditions. Il goûte les plus vifs succès oratoires: ses auditeurs se pressent en tel nombre, dans St. Gervais, que d'aucuns sont obligés de se jucher sur des échelles, faute de place plus convenable! Aussi fut-il chargé, en 1778, d'un cours d'homilétique.

Mais si Vernes obtient alors de réconfortants résultats dans son ministère, sa vie conjugale n'est pas exempte d'épreuves: en 1773, il avait perdu sa seconde femme. Il est vrai que, deux ans plus tard déjà, il contractait un troisième mariage.

Cependant, la situation politique s'aggravait de plus en plus à Genève. Vernes use de toute son influence pour pacifier les esprits et réconcilier les partis. Les édits se succèdent et Vernes est appelé à faire partie de délégations auprès de Berne. En 1782, le gouvernement aristocratique est renversé, puis rétabli par les puissances médiatrices; enfin on prononce le bannissement à perpétuité des sept chefs représentants, l'exil de quelques autres et la déposition de deux ministres du même parti: Esaïe Gasc et Jacob Vernes.

Ce dernier se réfugie à Neuchâtel, puis à Morges. Sa santé toujours précaire le contraint à se fixer à Constance, en 1786; il

fut un des pasteurs de la colonie genevoise au sein de laquelle devait naître, l'année suivante, le général Dufour. Peut-être éprouvait-il une douceur empreinte de nostalgie à contempler les rives calmes du lac de Constance, qui lui rappelaient celles du Léman. D'ailleurs, son exil allait bientôt prendre fin. L'année 1790 vit l'abrogation des édits de bannissement et le rétablissement des proscrits dans leurs fonctions. Vernes rentra, lui aussi, à Genève, où il fut accueilli par ses anciens paroissiens avec une joie et un enthousiasme qui durent le consoler de ses huit ans d'absence. Mais il ne devait pas jouir longtemps de cette quiétude recouvrée, car il mourut le 22 octobre 1791, à l'âge de soixante-trois ans.

Telle est, brièvement résumée d'après la thèse de Mr. Dufour, la biographie de cet homme, un des types les plus nets, avec les Jacob Vernet, les Paul Moulto, de ces ecclésiastiques de la Genève du XVIII^e siècle, à l'esprit ouvert sur toutes choses, épris de littérature et de controverses philosophiques autant que de théologie pure et de cure d'âmes. Mr. De Crue, dans le dernier ouvrage qu'il nous donna¹¹, déclare: « Au XVIII^e siècle, l'Eglise, aussi bien chez les réformés que chez les catholiques, ouvrait aux intellectuels, sans exiger d'eux une foi absolue, non plus qu'une vie toujours digne d'exemple, une carrière où ils pouvaient décemment satisfaire leurs goûts littéraires. Paris eut ses abbés de salon; Genève, ses ministres quelque peu mondains ».

Vernes fut un pasteur et un éducateur honorable, certes, mais nous le voyons aussi lancer à Genève un périodique: le *Choix littéraire*, dans le but de faire connaître à ses concitoyens les meilleures productions littéraires ou scientifiques; il compose lui-même un roman: la *Confidence philosophique* (1772); ou encore, il rédige une histoire de sa ville natale. Il a donné ainsi les preuves d'une remarquable souplesse intellectuelle et d'une culture solide, sinon d'une très grande concentration religieuse. Cette époque conciliait adroitement les exigences de l'austérité avec les grâces de l'esprit; on s'y nourrissait encore de plein gré de la tonique substance des classiques grecs et latins, dont la connaissance était un élément indispensable du savoir de l'homme instruit. On trouvait des joies

¹¹ *L'ami de Rousseau et des Necker: Paul Moulto à Paris* (1926), in 8°.

profondes dans la méditation; on se plongeait dans la contemplation du passé et l'on savait y découvrir une lumière dont se pût éclairer le présent ou l'avenir. On vivait selon un rythme paisible qui permettait aux idées d'acquérir toute leur maturité et leur vigueur.

* * *

Sur le recto de la feuille de garde du manuscrit de Vernes, au-dessous du titre calligraphié « Discours sur l'Histoire de Genève », nous lisons un sous-titre: « Épître dédicatoire au Magnifique Conseil des 25 », suivi de l'épître elle-même:

L'histoire de la Patrie doit être consacrée à ceux qui s'en montrent les Pères, c'est la voix publique qui vous donne ce titre glorieux. Nous n'ajouterons rien à cet éloge; c'est le seul que vous ambitionnés; il dit tout. Recevés cet hommage; c'est le tribut de deux amis de la Patrie, qui désirent de voir toujours à leur tête des Magistrats aussi dignes de gouverner un Peuple libre ».

« Epigr: Deus nobis haec otia fecit. (Virg.)

L'âme d'un Citoyen se peint dans ses discours ».

Et immédiatement, selon le système des notes qu'il emploie si volontiers, Vernes ajoute, dans un style assez incohérent:

« Il faudroit mettre un tableau de notre situation présente; de nos Loix civiles et ecclésiastiques, de nos Moeurs, de notre Commerce, Manufactures, et des Réflexions propres à nous maintenir tels ».

Cette épître dédicatoire, d'un ton si soumis et respectueux, figurait-elle aussi en tête de l'« Histoire de Genève » condamnée par le Conseil? Si tel est le cas, elle ne suffit pas à fléchir la sévérité du gouvernement à l'égard du manuscrit incriminé.

Au verso de cette page de garde, Vernes a jeté quelques notes décousues et sans ordre, souvent incomplètement rédigées, dans lesquelles il expose son but et formule ses ambitions d'historien, assez modestes à la vérité:

« C'est, dit-il, l'Histoire d'une République, de notre patrie, que nous écrivons. Douceur d'écrire l'histoire de sa patrie. Préjugés à vaincre. Ce qu'il y a de plus difficile, c'est de combattre ce coeur patriote qui n'oseroit résister à des vérités humiliantes.

... Cette Histoire intéressera peu les autres peuples; mais que nous importe pourvu que nous soyons lus par nos Concitoiens; quelle récompense de notre travail si nous sommes lus avec plaisir. Nous cherchons plutôt à nous montrer à nous-mêmes qu'à nous faire connoître au reste du monde. Nous voulons que l'exemple de nos braves Ancêtres anime ceux qui ont dégénéré».

Vernes pressent cependant que toute vérité n'est pas bonne à être dite à ses contemporains:

« On regardera peut-être quelques-unes de nos réflexions comme hardies; les choses en sont venues au point que les premières vérités semblent des paradoxes; il reste cependant des hommes qui n'ont pas les yeux et l'âme du vulgaire; c'est à ces hommes-là à prononcer ».

Et Vernes continue par une apostrophe d'un style qu'eût aimé celui à qui il s'adresse:

« Rousseau, notre Ami et notre Maître, nous osons dire que si tu es barbare à ce siècle, un jour cette épithète retombera peut-être sur le siècle lui-même ».

Quel est le mobile qui a engagé Vernes à entreprendre la rédaction de son « Discours »?

Il l'indique lui-même sans la moindre réticence: « Le dégoût avec lequel nous avons lu l'ouvrage de Spon¹² nous a fait naître l'idée d'écrire cette Histoire. C'est un gazetier et un antiquaire ».

Et plus loin: « Nous avons puisé les faits dans Mr. Spon, froid, lâche, mou, qui ne voit qu'à demi les choses et les rend plus mal encore qu'il ne les voit, bon antiquaire, très médiocre historien. Dans des Mémoires manuscrits, Mr. Gautier l'a orné d'un Commentaire, souvent plus étendu que le texte, plein d'exactitudes inutiles et qui vous font un travail de la simple tournure des feuillets ».

C'est ainsi que Vernes fait justice de ses prédécesseurs immédiats. Il avait indiqué d'autre part, au nombre de ses sources, les « *Annales* » de Savion et les « *Chroniques* » de Michel Roset, mais il n'a formulé dans ses notes aucun jugement sur ces deux ouvrages.

¹² Spon: *Histoire de Genève*, 1730. 4^o.

Dans quel esprit et selon quelle méthode une oeuvre d'histoire doit-elle donc être écrite pour mériter l'approbation de Vernes? Sur ce point encore, notre auteur exprime nettement son opinion, qui serait sans doute fort discutée par ceux qui voient dans l'histoire une science de reconstitution exacte s'efforçant d'atteindre à l'impartialité et à la vérité:

« Il faut, dit Vernes, qu'un historien fasse en quelque sorte l'histoire de son âme; nous serons satisfaits si c'est là ce que l'on dit de notre ouvrage.

On s'apesantit sur des détails inutiles qui fatiguent le lecteur et le dégoutent. Nous ferons un tableau; l'historien doit imiter le peintre en grand; les cartons de Raphaël doivent être son modèle. Les grands traits et l'âme, cela suffit ».

Pour étayer ce jugement, Vernes s'appuie sur l'autorité de La Curne de Ste Palaye¹³, dont il cite ce passage: « L'histoire d'un peuple, a-t-on dit, consiste moins dans le récit de ce qu'il a fait que dans la peinture de ce qu'il a été. En racontant ce que nos ancêtres ont fait, ne raconterons-nous pas ce qu'ils ont été? Nous verrons leur âme dans leurs actions ».

Et enfin, dans les deux dernières de ces notes préliminaires, Vernes affirme son désintéressement, celui d'un écrivain qui n'obéit qu'à son goût et qui se proclame affranchi de toute recherche de gain matériel ou même de succès littéraire:

« Nous ne prétendons point à la gloire d'écrivain; nous avons voulu faire l'histoire de notre patrie; nous en sommes récompensé par le plaisir que nous avons eu à l'écrire; nous sommes ainsi payés; si nos lecteurs sont satisfaits, ce sera une surabondance.

« Genève est heureuse; faisons au moins connoître à nos contemporains et à nos descendants ce qu'il en a coûté à nos ancêtres pour leur assurer ce bonheur. Elle est heureuse: faisons des réflexions qui puissent contribuer à la conservation de son bonheur ».

Nous avons vu de quelle sévérité dédaigneuse use Vernes à l'égard des historiens qui l'ont précédé. Or, il est juste de lui appliquer la mesure dont il s'est servi envers autrui et de constater

¹³ La Curne de Ste Palaye: *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, 1759—1781, in 12^o.

que, tout imprégnées de patriotisme ardent que fussent ses intentions, Vernes ne s'est pas élevé plus haut que ses prédécesseurs dans l'exécution de son dessein.

Son résumé de l'histoire genevoise¹⁴ révèle un louable souci de n'omettre aucun fait essentiel. Il est allégé, à vrai dire, de beaucoup de ces légendes absurdes, relatives aux origines de la ville, qui encombrant plusieurs des relations contemporaines. Mais par ailleurs, son récit, qui n'excède pas trente-cinq pages, est traité d'un façon sommaire et peu originale. Pourtant nous devons signaler un caractère particulier de cet ouvrage, ou plutôt des ouvrages de cette époque: une habileté, une adresse déconcertante à s'évader d'un exposé souvent assez froid, par des envolées, des apostrophes, des prosopopées tout à fait dans le goût du XVIIIe siècle; c'est par ce moyen — un peu artificiel — que l'auteur tente de fixer l'attention de son lecteur sur tel point particulièrement digne d'intérêt ou d'éveiller en lui une due admiration pour un acte de civisme ou de bravoure.

Vernes nous promène donc à grands pas à travers la Genève allobroge, romaine, burgonde et franque; il signale le passage de Charlemagne, le démembrement de l'empire carolingien et, après l'extinction des rois de la seconde Bourgogne, la jonction immédiate de Genève aux terres d'Empire. Cependant que l'empereur, en raison de la distance qui le sépare de notre ville, n'exerce sur elle qu'une autorité lointaine, beaucoup de seigneurs: les comtes de Zaehringen, de Maurienne, de Gruyère, de Genevois se transforment en autant de tyrans dans leurs domaines. Aussi certaines villes menacées recherchent la protection de leur évêque contre l'ennemi du dehors. Ainsi fait Genève:

« Ce n'est proprement qu'ici, en 1050, déclare Vernes, que commence l'histoire de Genève, mais hélas! quels commencemens! Elle semble n'être libre que pour essuier toutes les misères que les invasions du dehors, les trahisons et les divisions du dedans peuvent amener avec elles ».

¹⁴ Nous rappelons que cet écrit est de la main de Roustan, mais corrigé par Vernes; il est donc le résultat d'une collaboration dont Vernes est cependant le dernier responsable.

Puis c'est la lutte entre les évêques de Genève et les comtes de Genevois, dès le XIIe siècle; mais Vernes estime n'avoir pas de raison de s'attarder à ces « brouilleries », puisqu'elles ne causèrent pas de révolution! Il mentionne pourtant la création du vidomnat et la trahison d'Aymon du Quart, à qui il adresse de véhéments reproches: « Lâche, il falloit la défendre (la ville), si tu voulois la gouverner, et pour mériter d'en être le Prince, il falloit commencer par en être le Père et le Protecteur ».

L'année 1387 voit la rédaction des Franchises, mais à la fin du siècle, l'extinction des Comtes de Genevois, dont la succession est rachetée par la Savoie, met en danger la liberté de Genève, entretenue jusqu'alors par la rivalité de ces deux maisons. Le peuple genevois montre toute l'ampleur de son courage en soutenant des candidats de son choix contre les créatures des ducs de Savoie.

Ensuite s'ouvre la période héroïque de notre histoire: les grands Eidguenots deviennent maîtres de la scène et inaugurent brillamment leur activité diplomatique par la conclusion de l'alliance de 1519. A cette occasion, Vernes accorde sa lyre pour chanter un hymne de gratitude en l'honneur des Fribourgeois; or il est piquant de relever qu'au temps où il écrivait ces lignes, la combourgeoisie avec Fribourg n'était pas encore renouée:

« Illustres Fribourgeois, dit-il, généreux libérateurs de ma patrie, acceptés ici l'hommage d'une reconnaissance qui n'égallera jamais le bienfait. En vain la discorde, se couvrant du manteau de la religion, rompit dans la suite cette heureuse union qui faisait notre sureté et votre gloire, vos noms seront à jamais en vénération parmi nous »...

Mais le duc de Savoie prend une éclatante revanche avec le supplice de Berthelier, que Vernes rapporte avec force détails, puis avec celui de Lévrier. A cet endroit, Vernes ajoute en marge de son récit des commentaires dans lesquels il reprend à son compte les énergiques déclarations des politiques du XVIe siècle: Hotman, La Boétie et d'autres: si le tyran a détruit la liberté de ses sujets, plus précieuse que leur vie même, ceux-ci ont le droit de le tuer, tout « lieutenant de la Divinité » qu'il soit. Notre auteur

exalte le dévouement des patriotes dans le style hyperbolique si prisé à son époque :

« Berthelier, Levrery, coeurs magnanimes, Républicains Immortels, pardonnés si je vous nomme infortunés; je parle le langage vulgaire, ou plutôt je transporte sur vous les malheurs d'une République qui gémissait de vous perdre; pour vous, qui croiés ne pas vivre si vous ne viviés pas pour la patrie, vous vous en consoliés en versant votre sang pour ses libertés. Est-ce mourir, disiés-vous, que de donner sa vie pour ses concitoyens? Vous regrettiés sans doute de ne pouvoir mourir qu'une fois pour votre patrie. L'adversité abbat le courage des peuples riches et voluptueux; elle irrite ceux qui mènent une vie pauvre et pénible; comme ils n'ont presque que leur liberté, ils réunissent sur elle tout l'amour que les premiers ont pour leurs maîtresses, leurs chiens, leurs chevaux, leurs charges, leurs palais, leurs délices, leur luxe; leur pauvreté leur donne cette mauvaise humeur que l'Anglais tient de son climat et qui est si propre à renverser la tyrannie ».

Si le tempérament quelque peu atrabilaire des Genevois doit être cité au nombre des causes déterminantes de leur libération politique, ils ne devront point manquer, désormais, de rendre grâce à la Providence de les en avoir dotés! Mais sans nous laisser arrêter par ce que cette appréciation de Vernes sur les caractères nationaux a de comique, relevons plutôt dans ces lignes l'influence de Montesquieu, que notre auteur indiquera souvent comme référence. *L'Esprit des Lois* avait paru en 1748; Vernes avait alors vingt ans; certainement, le passage que nous venons de lire est un bref reflet de la célèbre théorie des climats du philosophe français.

Puis nous entrons avec Vernes dans la période de la Réforme. « C'est en 1532, dit-il, que l'on commença à parler de Réformation dans Genève ». Sans s'étendre sur les événements de cette époque, il cite la date du 27 août 1535, la rupture de l'alliance fribourgeoise, puis il énonce son jugement sur l'adoption de la Réforme : « Elle étoit presque immanquable. L'amour de la liberté menoit nécessairement à secouer un joug spirituel ». Et il ajoute en note : « Expliquer ceci, contre l'opinion que la Religion protestante est ennemie de la Monarchie; elle fut ennemie d'un joug de Tyran et non d'un joug légitime »...

... Aussi ce changement dans les sentimens en causa-t-il beaucoup dans les affaires; il réunit les forces, repeupla Genève, et fit naître le commerce. Je suis bien éloigné de croire que la politique entra dans la réformation de nos Pères, mais il est certain qu'elle leur procura tous ces avantages. Il est beau de voir avec quelle candeur ils cherchèrent la vérité. Trois mois se passèrent en examens et en conférences des deux partis, la lumière se fit, et l'on eut le courage de la suivre ».

Aujourd'hui, où toutes les circonstances secondaires qui accompagnèrent l'avènement de la Réforme sont à peu près connues, nous sommes bien obligés de convenir de l'importance qu'eurent les facteurs politiques, et même économiques, dans la marche du mouvement religieux, et l'opinion de Vernes nous apparaît naïve ou sommaire.

Dès lors, selon Vernes, les beaux jours de notre patrie commencent. Jusqu'alors, ce peuple n'avait produit que quelques héros qui ne l'étaient que « pour faire une mort tragique ». Genève, affirme-t-il, depuis la Réformation, compte autant de braves que de citoyens.

L'année 1536 amène la conquête du Pays de Vaud et la menace de l'ambition bernoise pour Genève. Ce danger est écarté grâce à la fermeté des magistrats genevois; mais Vernes use d'une grande liberté lorsqu'il rapporte comme citation une fière réponse qu'aurait faite le premier syndic¹⁵ aux Bernois et qu'on ne trouve ni chez J. A. Gautier, ni dans les Registres du Conseil. La réponse authentique, très énergique d'ailleurs, ne présente pas le caractère déclamatoire de celle que Vernes a donnée¹⁶.

Puis c'est l'arrivée de Calvin à Genève, son bannissement et l'affaire des Articulants. Quant aux années du milieu du XVI^e siècle, Vernes les compare à un « ennuyeux tissu de disputes sur les matières les plus subtiles de la Théologie plutôt que de la Religion, que le parti vainqueur, pas encore assés convaincu de la barbarie de l'intolérance, défendit par l'exil, les échaffauts et les bûchers ».

¹⁵ En 1536, le premier syndic était Claude Savoye.

¹⁶ Archives d'Etat, R. C. 29, fol. 11.

Pourtant, parvenu à l'année 1564, il paye à Calvin son tribut d'admiration :

« Je n'entreprendrai point l'éloge de ce grand homme, mais je montrerai combien il en mériterait. Proscrit de la France sa patrie, et de toute la catholicité pour avoir trop heureusement combattu l'erreur, il est encore exilé de Genève pour avoir trop vivement déclaré la guerre au vice. Errant et fugitif, environné d'ennemis et de faux-frères, comptant presque ses jours par ses infortunes, il est beau de le voir triompher de toutes ces traverses par sa patience et par sa confiance en Dieu. Obligé de quitter l'ingrate Genève, il ne murmure point, il n'éclate point en reproches ; que dis-je ? Il console, il fortifie les compagnons de son exil : « Si nous eussions attendu des hommes, disoit-il, le prix de nos travaux, nous pourrions leur reprocher leur ingratitude ; mais nous avons servi un bon Maître, qui loin de laisser ses serviteurs sans récompense, enchérit même sur ses promesses ».

Et c'est alors qu'après d'autres considérations élogieuses sur l'oeuvre de Calvin, Vernes prononce sur l'affaire Servet le jugement empreint de sévérité que nous avons déjà rapporté.

Il énumère ensuite, sans grand souci de les coordonner, les principaux événements de la fin du siècle, jusqu'au moment de la guerre du Pays de Gex, qu'il relate de manière assez détaillée, appréciant tour à tour l'attitude des Bernois et celle des Français. Entraîné par son admiration pour les républiques antiques, il ne manque pas de faire des rapprochements entre les chefs genevois et ses héros préférés ; le premier syndic Chenalat, relevant le courage des Genevois après l'abandon de Sancy, lui apparaît comme un nouveau Démosthène : « Jamais Athènes, s'écrie-t-il, entendit-elle prononcer dans la tribune un discours plus mâle, plus éloquent, plus républicain ? »

Au cours de la guerre, les Genevois ont détruit force châteaux savoyards ; Vernes les justifie pleinement : « On aurait tort de reprocher à nos Pères ces destructions ; ils faisoient autant de bien aux paysans savoyards qu'ils faisoient de mal à la noblesse ; ils pouvoient réduire par là au rang des citoyens ceux qui en avoient été si longtemps les oppresseurs ; car les châteaux sont moins les remparts que les entraves des peuples ».

C'est là une audacieuse légitimation de la politique d'annexion, selon laquelle on fait le bonheur des peuples malgré eux et par les armes s'il le faut. D'ailleurs Vernes vit dans une époque où la valeur militaire apparaissait encore comme la forme suprême du patriotisme; il craignait de voir s'affaiblir ce culte des victoires et des vainqueurs, chefs ou soldats. Entraînés par leurs capitaines: Varro, Du Villard, Andriou, Barillet, les Genevois avaient remporté de multiples succès: « La Grèce, dit Vernes, leur eût érigé des statues; leurs noms ne sont-ils point oubliés parmi nous? »

Et à l'occasion du combat de Plan-les-Ouates (juin 1589), il écrit ces lignes qui susciteraient aujourd'hui bien des polémiques: « Ce premier succès affermit bien les courages; aussi les temples retentirent-ils d'actions de grâces, car des citoyens soldats ne cessent pas d'être chrétiens, et le christianisme peut en faire des héros; il n'inspire pas une valeur féroce, mais le courage tranquille d'une âme qui voit venir la mort sans la désirer ni la craindre ».

Un peu plus loin encore, Vernes fait l'éloge du combat corps à corps, qui lui semble l'occasion parfaite pour un soldat de donner la mesure de sa valeur: « Il est bon de dire ici que dans ce tems-là, les armes à feu ne décidoient point des combats. Après une ou deux décharges, les deux partis se joignoient, l'infanterie combattoit avec l'épée, la cavalerie avec la lance; on s'attaquoit corps à corps, comme les Grecs et les Romains faisoient autrefois. Aujourd'hui un goujat tue un Achille sans le vouloir et sans le savoir, sans péril et sans gloire ».

Il n'est donc pas étonnant de voir Vernes s'étendre avec complaisance sur les épisodes de la guerre entre Genève et la Savoie, au temps de Henri IV, car cette succession d'escarmouches, de prises de châteaux lui fournit de nombreux prétextes à célébrer l'héroïsme de nos ancêtres: « Nos Genevois, s'écrie-t-il, étaient les Carthaginois des Alpes ».

Glanant ainsi dans le champ du XVI^e siècle, Vernes touche bientôt à l'année 1602 et nous donne, comme il se doit, une relation de l'Escalade. Estimant avec raison cet événement très connu, il déclare qu'il n'en rappellera que les circonstances « qui pourront donner lieu à quelque réflexion ». Son récit n'offre pas grande

originalité. Il attribue à Philibert Blondel une bonne part de responsabilité dans le danger que la ville a couru cette nuit-là; mais, par la vertu de leur patriotisme, les Genevois ont été vainqueurs une fois de plus; c'est une nécessité.

« Que pouvoient, dit Vernes, de lâches guerriers, conduits par l'avarice et la perfidie, contre des citoyens à qui l'amour de la patrie et l'indignation inspiroient un désespoir victorieux. Le Savoyard est vaincu, comme il devoit l'être »...

Un point plus délicat, c'est l'exécution des prisonniers savoyards, le lendemain; Vernes s'efforce de la justifier: « Divers Princes osèrent s'en plaindre dans l'Europe; comme si des Républicains en faveur de quelques vieux parchemins, eussent dû épargner des parjures qui, comme d'honnêtes brigands, profitoient de la nuit pour les venir égorger. Des corsaires furent-ils jamais nobles? N'est-ce pas se déshonorer que de prétendre que son honneur est en compromis quand il s'agit d'hommes de ce genre? Peut-être dira-t-on que des sujets obéissent les yeux fermés à leurs Princes; mais nous répondons que si cela est, loin d'être plus qu'hommes, ils sont beaucoup moins, quelques titres qu'ils aient d'ailleurs. De bons sujets obéissent à de bons Princes; ils en sont alors des esclaves, si l'on veut, parce qu'ils le sont de la vertu ».

Et Vernes s'appuie avec satisfaction sur une autorité ferme: D'Alembert, qui a porté, dans son article « Genève » de l'*Encyclopédie*, le jugement suivant sur la conduite des Genevois: « ... Les Genevois crurent devoir traiter comme voleurs de grand chemin des hommes qui avoient attaqué leur ville sans déclaration de guerre, car cette politique singulière et nouvelle, qui consiste à faire la guerre sans l'avoir déclarée, n'étoit pas encore connue en Europe; et eût-elle été pratiquée dès lors par les grands Etats, elle est trop préjudiciable aux petits pour qu'elle puisse jamais être de leur goût ».

Après s'être agréablement moqué des craintes des soldats savoyards pendant leur marche, en dépit des talismans distribués par le père Alexandre, Vernes cite les noms des blessés et des morts genevois, qu'il ne saurait mieux honorer qu'en les appelant « nos Epaminondas et nos Léonidas »; il constate avec douleur

que plusieurs des familles de ces valeureux défenseurs sont éteintes au moment où il écrit ces lignes.

Deux ans après la signature du traité de St. Julien meurt Théodore de Bèze qui, dit Vernes, « avoit été comme Saint Augustin, un peu libertin dans sa jeunesse et devint ensuite comme lui une des plus grandes lumières de la Chrétienté. Les Catholiques l'appelloient le Pape des Huguenots »...

Dès lors, Vernes ne fait plus que citer les faits qui lui paraissent dignes de mention: le procès de Philibert Blondel, dont il condamne le supplice en termes énergiques: « Supplice barbare, qui comme la roue, l'empalement et le feu, peut bien être digne de quelques scélérats, mais qui étoit mieux dû encore à son inventeur; il ne faut pas corrompre les mœurs pour venger les lois, ni donner une leçon horrible de cruauté pour punir un exemple de crime ».

Il cite encore la création de la Chambre des Blés, la conspiration de Du Terrail, la mort du duc de Rohan, la création de la Chambre de Réforme, nécessitée par les progrès du luxe. Le luxe est toujours apparu à Jacob Vernes comme le plus grand ennemi de Genève après les ducs de Savoie; il lui voue une aversion qui se fait jour soit dans son « Discours », soit dans les maximes qui le complètent. L'éclosion du luxe à Genève remonterait, selon lui, aux années de paix dues au traité de St. Julien: « Il est triste que les plus grands biens soient toujours mêlés de quelque mal. Avant la paix de St. Julien, les Genevois n'eurent de tems et d'argent que pour défendre la patrie; ils furent vertueux et vainqueurs. Quarante ans s'étoient à peine écoulés depuis sa publication que le luxe né des richesses qu'apportoient et le commerce et les beaux-arts cultivés dans le repos, le luxe eut besoin d'être réprimé par des lois expresses; car, comme dit fort bien un vrai philosophe (Mr. Rousseau, citien de Genève¹⁷, digne de se donner un tel titre et qui fait tant d'honneur à sa patrie où il ne vit guère, aux sciences dont il a si bien démontré les funestes suites, et à l'humanité dont il défend si dignement les droits dans ses ouvrages),

¹⁷ C'est en 1763 que Rousseau renonça à sa qualité de citoyen genevois; l'écrit de Vernes est donc antérieur à cette date, puisqu'il y nomme Rousseau « citien de Genève ».

« on ne cherche pas des remèdes à des maux qui n'existent pas ». Et Vernes ajoute encore qu'on ne saurait maintenir l'établissement de la Chambre de Réforme avec trop de vigueur, parce que de cet établissement dépend peut-être le salut de la patrie. Tant de sévérité, légitime chez le pasteur calviniste, nous étonne pourtant de la part d'un homme qui fut certainement sensible aux charmes de la vie de société, de la vie facile, raffinée, se déroulant dans un cadre choisi. D'ailleurs, là encore, Vernes cherche chez un écrivain de grande envergure une confirmation de son opinion; c'est chez Montesquieu qu'il la trouvera cette fois, Montesquieu qui a écrit cette phrase massive: « Les Républiques finissent par le luxe ».

Rentrant dans l'ordre des faits, notre historien mentionne le secours envoyé par les Genevois aux cantons protestants dans l'affaire des bailliages de Rapperswyl; l'installation du premier résident de France; la prise de possession de trois îles désertes du Nouveau Monde — sauf erreur Tristan da Cunha — par Jean Noblet, qui reçoit pour cela le titre de comte: exemple unique de colonie suisse et surtout genevoise. Du reste, cet essai de colonisation fut sans résultat durable, mais cette constatation, loin d'attrister Vernes, fait naître en lui la triomphante fierté du renoncement consenti: « Nous n'avons rien en Amérique et nous sommes heureux de n'y rien avoir ».

Et maintenant, Vernes estime qu'il est parvenu au terme de son oeuvre et qu'il est temps de donner une conclusion au « Discours sur l'Histoire de Genève ». D'ailleurs, il ne lui resterait à traiter que l'histoire du XVIII^e siècle et nous savons qu'il n'y tient nullement, par une prudence légitime. D'autre part, il avoue ne se sentir aucun enthousiasme à écrire l'histoire de cette période qui, selon lui, accuse une regrettable décadence. On est porté, en effet, à juger son époque avec une rigueur qui s'explique par le manque de recul dans le temps, de ce recul qui enveloppe d'un nimbe flatteur les âges passés. Voici quelle est la conclusion de Vernes:

« Je termine ma carrière avec Mr. Spon, manquant de Mémoires, et peut-être aussi de volonté pour continuer; il me faudrait jouer un rôle trop différent de celui que je viens de finir, blamer

souvent des compatriotes dont j'ai célébré les ancêtres, et quand on vient de traverser un beau pays, on n'entre pas volontiers dans un autre qui n'offre presque que des déserts et des marécages. Il faudroit cependant rapporter les progrès de la mollesse et de l'avarice en proportion avec ceux du commerce et de l'opulence; il faudroit rappeler ces jours malheureux où, délivrés d'ennemis étrangers, les Genevois tournèrent leurs armes contr'eux-mêmes; il faudroit expliquer comment l'amour de l'aise et de l'or nous amène l'oubli du premier de tous les amours après celui que nous devons à l'Etre suprême, l'oubli de la patrie. Il est dangereux d'écrire ces sortes de faits; on suit l'esprit de faction sans s'en douter. Content de gémir en secret sur tous ces malheurs, je laisse à d'autres le soin de transmettre à la postérité un détail aussi affligeant, et peut-être aussi inutile. Cet orage nous a conduit au port; la Providence, car c'est à elle qu'il faut remonter, a tiré le bien du mal; les droits réciproques sont établis, assurés. Le Magistrat maintient la Loy et la Loy bien établie retiendrait le Magistrat s'il vouloit aller au delà. Ces temps orageux ont affermi les droits réciproques. Il est dans le corps politique des maladies qui, comme dans le corps humain, semblent nécessaires pour leur donner une constitution ferme et solide. Il est arrivé ce que dit Montesquieu: « Les révolutions que forme la liberté ne sont que la confirmation de la liberté ».

Genève renferme aujourd'hui la moitié des habitans qu'elle avoit sous Auguste; tous les arts, toutes les sciences y fleurissent; le luxe, le malheureux luxe qui les suit toujours y règne aussi, cependant, quoique les choses y aient bien dégénéré, l'on y entend prononcer encore avec dignité et avec plaisir les grands noms de patrie et de liberté. Les Genevois n'ont point fait d'exploit belliqueux depuis la guerre civile des Suisses en 1712 où ils envoièrent aux Protestans un secours de 300 hommes qui se signala à la bataille de Philmergen; nous avons encore des moeurs et je jure que tant que nous les conserverons, personne ne nous ravira notre liberté. Le vrai Palladium de Rome étoit sa vertu ».

* * *

C'est alors qu'ayant clos son discours en historien et en moraliste à la fois, Vernes expose en douze pages de maximes sa con-

ception d'une République idéale. Il participe en cela au grand mouvement philosophique et politique du XVIII^e siècle que l'on constate dans presque tous les pays d'Europe et qui se manifeste par une éclosion d'ouvrages auxquels Vernes puise abondamment. Ses inspirateurs favoris, révélés par les fréquentes références qu'il donne, sont, dans le XVI^e siècle, Bodin, puis surtout des auteurs contemporains : Montesquieu ; l'*Ami des Hommes* de Mirabeau père ; l'*Idée d'une République parfaite* de Hume ; les ouvrages de Locke et, bien entendu, l'*Encyclopédie*.

Le XVIII^e siècle est une période de fermentation politique et tout homme cultivé se doit de prendre rang parmi ceux qui cherchent une voie nouvelle. Le système oligarchique fait faillite ; des aspirations vers un régime éclairé et libéral montent, toujours plus violentes, se condensant bientôt en un démocratisme qui a puisé ses éléments à de multiples sources : chez les juristes du XVI^e siècle, chez les philosophes et les théoriciens anglais, chez Rousseau, chez les bourgeois lettrés évincés par les patriciens. Il règne dans l'air une excitation, l'attente d'un lendemain plein de promesses ; une organisation meilleure du monde est en devenir. Chacun y collabore selon son pouvoir et Vernes n'a garde de se dérober à ce travail sacré que lui impose son double titre de citoyen et de pasteur.

Comme il prévoit que ses opinions seront certainement discutées, il débute par quelques prudents avertissements au lecteur :

« Si nous nous trompons, qu'on ne mette rien sur le compte de notre coeur, c'est l'entendement seul qui pêche ».

« Avis : Les personnes qui se sentent capables de donner un mauvais sens à des maximes qu'on a vu en pensée en bien, sont priées de ne pas lire celles-ci ».

« Nous protestons contre toute mauvaise interprétation ; non, nous ne voulons point satyriser, cela n'étant ni de notre goût, ni de notre caractère ; nous ne voulons que prévenir des maux qui pourroient être funestes à une patrie que nous chérissons autant que personne ».

Dans ses maximes, Vernes se présente sous l'aspect d'un moraliste austère, ce qui ne nous surprend pas, étant donnée sa qualité d'ecclésiastique, mais il fait preuve cependant d'un esprit

large et compréhensif. Comme nous l'avons dit déjà, il est ennemi du luxe; en cela, il est bien un disciple de Rousseau, dont il cite la *Lettre sur les Spectacles*. Après lui et s'appuyant aussi sur quelques témoignages des anciens, il tranche dans le sens négatif la question de l'opportunité des représentations théâtrales: « Ce jeu a des conséquences sérieuses, disoit Solon à Thespis, qui appeloit une tragédie un jeu ».

« Ce n'est pas le théâtre, dit l'auteur de l'*Abrégé de la République de Bodin*, qui corrompt les moeurs, ce sont les coulisses ». Eh! peut-on avoir des théâtres sans coulisses?

Je ne suis point bigot; j'aime les spectacles, mais je suis citoyen, et en cette qualité, je dirai à ceux qui ne me paroissent pas l'être: Venés à bout de vos projets, introduisez le spectacle dans Genève, et vous introduirez un poison lent dans le corps politique dont les funestes effets détruiront nos enfans et les vôtres ».

Ce n'est donc pas au théâtre en soi que Vernes déclare la guerre, mais, toujours suivant Rousseau, aux maux qui en naîtront et qu'il voit découler les uns des autres dans un enchaînement très logique:

« Danger pour une République: 1^o Quarante personnes oisives; 2^o le luxe si dangereux; 3^o l'amour du plaisir effémine les âmes; 4^o la religion est bientôt méprisée, les spectacles dégoûtent des réflexions sérieuses ».

Ayant ainsi résolu le problème des spectacles, Vernes s'attache alors à une idée fort discutée au XVIII^e siècle par les fondateurs de l'économie politique: la richesse, dont il s'applique à son tour à déterminer l'origine et la raison d'être. En vrai Genevois formé à l'école calviniste, il fait l'éloge de la simplicité et le procès du luxe, source d'envie et d'inégalité parmi les citoyens.

« Dans une République, un citoyen riche ne devoit pas laisser apercevoir qu'il l'est; point de ces maisons superbes qui semblent insulter à l'égalité... Point de ce faste qui excite l'envie, qu'on veut imiter... »

On ne doit connaître sa prospérité que par les bienfaits aux malheureux. Encourager de bons établissemens, soutenir, aider ces jeunes hommes à talens... Il me semble que je lis sur le frontispice de ces édifices somptueux cette inscription: Le proprié-

taire a voulu se distinguer parmi ses égaux; il n'a pas eu assés de génie pour trouver d'autre moien que celui de cette maison. L'Etranger lui-même condamne ce luxe, ces maisons... Que les Hôpitaux y soient non pas magnifiques, mais commodes»...

Et Vernes d'emprunter à une source qui lui est schère, l'*Ami des Hommes* de Mirabeau, une image puisée dans l'ordre de faits familier aux physiocrates, les faits naturels: «La prospérité est aux Etats ce qu'est la maturité aux fruits de la terre: elle en annonce, elle en nécessite presque la putréfaction... La même action des ressorts physiques qui a changé la verdure en maturité pousse celle-ci jusqu'à la pourriture».

Fier de la vie simple et digne qu'ont menée les Genevois qui ont joué un rôle dans la République, Vernes réfute une maxime de Bacon déclarant que l'ostentation a toujours réussi dans les démocraties; son opinion est à l'opposé de celle du philosophe anglais: «Un peuple qui n'a que sa vertu, peu de terres, peu de richesses, ne fait envie à personne».

«La conquête des Gaules donna de l'or à César, et Rome fut asservie. César ne fit pas seul l'ouvrage; l'or de l'Asie et de l'Afrique avoit préparé les coeurs; il acheva de les gâter; il donnoit, et ce qui étoit plus dangereux, il savoit donner à propos et avec grâce. Avis aux Républiquains. Rome devenue de marbre, fut asservie des Tyrans et enfin des Barbares».

Et, quittant l'antiquité pour les temps modernes, Vernes porte sur l'Espagne un jugement clairvoyant, dont les historiens actuels renverseraient peut-être les termes: «L'or seul a pu réduire l'Espagne à cet état d'indolence et de paresse, de paralysie politique». C'est plutôt, semble-t-il, l'indolence inhérente au caractère espagnol qui a permis que tout l'or arraché au Nouveau Monde demeurât sans effet dans le développement économique et politique de l'Espagne.

On peut reprocher à notre auteur d'avoir lancé parfois des affirmations discutables, insuffisamment étayées d'arguments; qu'on en juge par le passage suivant:

«Dans une République qui vit du commerce et de l'industrie, qui ne tire pas sa subsistance de ses terres, augmenter le luxe, c'est ruiner le commerce et l'industrie. On est obligé d'augmenter

le prix du travail à l'étranger qui ne vient plus acheter ce qu'il se procuroit jadis à un prix médiocre et dont il trafiquoit lui-même à son profit. Notre horlogerie, par exemple, qui fait vivre le tiers de nos concitoyens, reçoit un coup mortel par le luxe... Voilà sans doute une façon de comprendre les choses que ne partageraient pas nos industriels modernes; il faut dire, pour la défense de Vernes, qu'il vivait avant le régime de la grande industrie, dont les procédés permettent de satisfaire dans des limites de prix relativement modérées les besoins de luxe de la clientèle.

Et revenant à son inspirateur favori, *l'Ami des Hommes*, Vernes lui emprunte une nouvelle citation: « C'est dans le champ vaste de la considération qu'il est permis de s'étendre sans nuire à son voisin. C'est là le trésor qui ne coûte rien à l'Etat qu'une dispensation juste et attentive, et qui cependant bien ménagée peut payer abondamment tous les services »...

Cette réflexion de Mirabeau amène Vernes à se poser la question suivante: « Doit-on rendre les honoraires considérables dans une République? » Or nous savons que ce problème est toujours actuel et qu'on le discute encore en ce qui concerne les fonctions de nos magistrats supérieurs. Vernes développe sur ce point l'idée de la valeur du travail civique désintéressé, mais il le fait avec une certaine imprécision dans l'expression, sinon dans la pensée:

« Je distingue les emplois pour lesquels l'honneur et la considération suffiront toujours pour animer le zèle et soutenir au milieu des difficultés de ces charges. Ces emplois-là seront toujours suffisamment remplis et l'intérêt ne seroit peut-être pas un ressort aussi puissant à bien faire que la considération. Laissés subsister, nourris, fortifiés tout principe noble; gardés-vous de lui allier un principe bas qui pourroit l'étouffer... L'esprit mercenaire est destructif de l'esprit citoyen; on n'en a vu que trop d'exemples. Quand les emplois sont lucratifs, c'est alors que se justifie le mot de Plutarque: Vénalité, maladie de tout Etat populaire! »

Somme toute, Vernes rend hommage au dévouement de ses concitoyens, à cette tradition si honorable qui veut que des hommes

distingués consacrent leur temps et souvent sacrifient leurs intérêts personnels aux tâches ingrates des affaires publiques.

Mais, dans une cité, il n'y a pas que des chefs et des gouvernants; il y a aussi la foule des citoyens, laborieuse et frondeuse; Vernes se préoccupe à son sujet de cette autre question, si actuelle aussi, de la prééminence excessive accordée aux professions intellectuelles sur les métiers. Avec un bon sens aussi appréciable de nos jours qu'au XVIII^e siècle, il signale le danger de l'encombrement des carrières libérales:

« Dans une République où le travail de la main fait subsister un grand nombre de citoyens, il faudroit bien prendre garde de ne pas rendre méprisables les professions qu'ils exercent et il seroit à souhaiter de plus que l'on y suivît la coutume des Egyptiens qui ordonnoient que les enfans, au moins que l'un d'entr'eux, eût le métier de son père... Le luxe, encore à cet égard, fait beaucoup de mal...

Je ne suis pas de l'avis d'Aristote qu'en bonne politique, il ne faut pas donner aux artisans le droit de cité. Non pas aux artisans du luxe, mais aux artisans nécessaires. C'est en effet un des premiers péchés en bonne politique comme en raison que ce mépris.

Les arts mécaniques, dit l'*Ami des Hommes*, sont tellement liés à tout le reste que, sans eux, il seroit impossible que la société subsistât, et qu'il est vrai de dire qu'elle ne fleurit au physique qu'autant qu'ils se perfectionnent. C'est la chaux et le sable du bâtiment politique qui lie tout, sert à tout et ne domine sur rien. Il suit de là que ces arts doivent être protégés, et que les talens de ceux qui s'y distinguent méritent d'être honorés ».

Vernes nous donne là le tableau d'une organisation économique idéale, mais il lui oppose celui du réel état des choses, moins satisfaisant:

« Qu'arrive-t-il à présent? Les hommes les plus estimables sont souvent ceux qui sont le moins estimés; la vanité de l'homme a changé la nature même des choses; l'homme le plus utile est souvent le plus méprisé, tandis que l'homme le plus inutile, souvent le plus nuisible à la société, a des titres d'honneur et souvent

est honoré par ces hommes frivoles qui s'ignorent eux-mêmes parce qu'ils ne se sont jamais vus. Citoyens, cet homme laborieux qui sur la fin du jour sort d'un cabinet où il a travaillé pour gagner sa vie en servant à l'entretien de la vôtre, et qui recommencera demain sa pénible tâche, cet homme ne mérite-t-il pas bien plus que vous le saluiés, que vous le respectiés, que cet Etre frivole qui a passé une partie du matin à ne rien faire et qui emploie l'autre à promener son inutilité, qui ignore qu'on puisse être utile au genre humain, qui est un poids inutile sur la terre, qui ne sait qu'avoir de l'argent dans ses coffres, montrer par son extérieur qu'il en a, prendre des airs qui insultent à ceux qui le voient»...

Et, faisant allusion aux formes familières qu'on se croit autorisé à employer à l'égard des travailleurs, Vernes ajoute, non sans raison :

« Il faudroit qu'on appelle « Monsieur » tous ceux qui professent quelque art mécanique, afin que leurs enfans ne s'efforçassent pas de le devenir en quittant le métier de leurs pères... »

... Le vrai noble est celui qui fait vivre ses semblables... Il est surprenant que depuis que le monde existe, les hommes n'aient pas pu être persuadés de cette vérité évidente et que ce préjugé ait tenu ferme contre la Raison ».

Vernes ne craint pas d'aller plus avant encore dans ses critiques de l'état de la société aristocratique, mettant un courage louable à dénoncer les petitesesses et les exclusivismes qui entachaient le régime de l'époque :

« C'est une chose singulière que les ressources de la vanité humaine. Dans un état où tous les citoyens sont égaux, où ceux qui sont le plus élevés le sont par le choix libre de leurs inférieurs, la vanité se retrouve dans les noms, dans le lieu de la demeure, dans l'ancienneté de la famille, quelque obscure qu'elle soit, etc. A la bonne heure, si cette vanité ne se satisfaisoit qu'elle-même, si elle ne formoit pas un titre pour obtenir des emplois dont on n'est pas digne, si elle n'empêchoit pas des gens de mérite de se présenter pour les remplir. Et qu'importe qu'on ait tel ou tel nom, si l'on est Citoyen digne de ce titre qui est le plus beau de tous et si on le peut honorer même en le portant. Ceci ne plaira

pas à tout le monde, mais je n'écris pas pour plaire, je ne veux que dire la vérité».

Ainsi Vernes a bien su percevoir, dans cette société patriecienne qu'il fréquente de plain pied, un orgueil qui dépasse trop souvent les limites de la légitime fierté familiale.

Repris par ses préoccupations d'ordre économique et soumis toujours manifestement à son guide, Montesquieu, Vernes aborde le problème du commerce, si vaste et si volontiers étudié au XVIIIe siècle. Il pose immédiatement la question de principe: « Est-il avantageux à une République que son commerce soit bien florissant? » et n'hésite pas à lui donner cette réponse étonnante: « Le commerce peut être le soutien des grands états parce qu'il procure des richesses qui servent à les défendre contre leurs ennemis; mais dans une petite République, il ne peut que nuire ».

Si nous cherchons le fondement de cette opinion discutable du point de vue économique, nous le trouverons encore une fois dans le souci des destinées morales de Genève, souci qui ne quitte jamais l'esprit du ministre; celui-ci, d'ailleurs, n'en fait pas le moindre mystère: « Un auteur anglais dit très bien: Dans ses premiers commencemens, le commerce pourvoit aux nécessités naturelles des nations commerçantes; il prévient leurs besoins... Dans son état mitoyen, il procure au peuple des agrémens et multiplie le nombre des Citoyens... Mais dans un plus haut période, il amène les superfluités avec l'abondance; il engendre l'avarice; il enfle le luxe et en même tems qu'il porte parmi les personnes du plus haut rang un raffinement de délicatesse qui achève de les amollir, il corrompt visiblement le principe de toute la nation ».

Pendant toute une page, Vernes fait ainsi le procès de l'or, poison lent des Etats, surtout s'ils sont petits, cause des ambitions malsaines et de la désagrégation des républiques. Selon lui, si l'or a été amassé lentement et avec peine, il fait naître l'avarice; s'il est conquis rapidement, c'est, suivant son expression imagée, « le passage des tropiques pour les moeurs ». La conclusion de notre auteur est telle qu'on la devait attendre de lui: « Que le commerce nous procure le nécessaire, l'abondance et ce qu'il faut de superflu pour subvenir aux nécessités des indigens et des mal-

heureux. Les grandes richesses font souvent la pauvreté». Et, entraîné par un de ces mouvements oratoires qui lui sont familiers, il s'écrie: «Genève, la Religion et les Mœurs, le respect des Princes, voilà ton seul rempart!»

Les réflexions sur la richesse amenant Vernes à étudier les conséquences qu'elle a pour la vie morale, il se demande quel sera le rôle des lois dans la marche de l'Etat. Ce rôle lui apparaît limité, simplement préventif, sans valeur positive et créatrice: «Les Loix protestent contre le mal, mais ne l'empêchent pas. Les Loix peuvent ôter les difformités extérieures du corps politique, mais c'est sur l'intérieur gâté qu'il faudrait travailler, et elles n'y peuvent rien. On l'a très bien dit: les caustiques ne servent qu'à dévorer les chairs et ne préviennent pas la corruption».

Quel sera donc le principe efficace du salut de l'Etat? C'est la vertu, pratiquée par le magistrat, principe essentiel qu'il insufflera à ses concitoyens par le moyen de l'exemple, source de bénédictions pour toute la communauté. Vernes trace un portrait enthousiaste de ce magistrat idéal qui vivrait entouré de la vénération générale: «Un Magistrat, citoyen vertueux, fera circuler la vertu et l'amour de la patrie dans toutes les âmes; il travaillera ainsi au maintien de son autorité, le coeur de chaque citoyen la lui assure; il travaillera encore à sa félicité; en est-il de plus douce que celle d'être respecté par des citoyens respectables eux-mêmes et de s'apercevoir que c'est l'amour qui fait naître ce respect? Il semble que la liberté repose sur la tête d'un tel magistrat; tous les coeurs vont-ils pas se placer auprès d'elle? Que le sort d'un tel magistrat est digne d'envie! Que son exemple a de force; sa vie seule met la vertu dans l'âme».

Cette force de l'exemple est d'autant plus agissante dans une république que celle-ci, dit l'*Ami des Hommes*, est pour ainsi dire une masse, un bloc où tout est peuple et dont on tire les magistrats. Dès que ces derniers sont malhonnêtes gens, la corruption gagne les inférieurs. Les premières qualités requises d'un magistrat et devant lesquelles s'inclinera une «âme citoyenne» seront la science et la vertu. Il faut tenir compte, dans une République, de l'amour-propre politique et lui donner satisfaction

aussi bien qu'à l'amour-propre individuel; d'ailleurs, chez le citoyen digne de ce nom, le second sera subordonné au premier.

En sa qualité de pasteur, Vernes ne peut manquer de s'intéresser tout spécialement à la situation des représentants de l'Eglise au sein d'une République. Il se montre adversaire du régime théocratique et assigne au clergé, dans les affaires de l'Etat, une influence restreinte qui, loin de diminuer son prestige, le maintiendra au-dessus des contingences de la vie politique, dans la dignité qui lui est convenable. « L'attention du magistrat, dit-il, doit se porter particulièrement sur le clergé, et cela est délicat. Il semble que l'esprit ecclésiastique soit un esprit de domination; peut-être est-ce un des fruits de la science que les ecclésiastiques aient leurs droits, mais veillés pour qu'ils ne les passent pas, sans rien faire éclater qui puisse autoriser le peuple à leur manquer de ce respect dû à leur caractère... Qu'ils portent l'arche du Seigneur, mais qu'ils ne touchent pas au civil... Autant ils sont respectables lorsqu'ils sont de vrais ministres de Dieu, autant sont-ils méprisables et dangereux lorsqu'ils abusent de ce titre pour autoriser des prétentions; la houlette pastorale ne doit pas être mise à côté du sceptre des Roys. Quelles sources de divisions et de troubles lorsque l'Eglise se mêle des affaires de l'Etat! Celui qui l'a fondée ne vouloit pas être juge; il laissoit au magistrat ses fonctions. Lorsqu'il s'élève des contestations sur ce qu'un apôtre appelle des querelles, c'est en couvrant de ridicule ceux qui les élèvent que le magistrat doit les apaiser. S'il en agit autrement, il leur donne du poids ».

Vernes, nous le savons déjà, est un moraliste sévère, dont les avertissements, quoique exprimés dans un style qui date, pourraient s'adresser aux sociétés de tous les temps: « Dans une République, rien de plus dangereux que de vouloir prendre les airs, les modes, les tons d'un Royaume. Il y a cependant une espèce de frénésie à cet égard... Les petits maîtres, singes de ceux d'une capitale, sont les êtres les plus absurdes. C'est le fruit des voyages que font des jeunes gens dans des pays où ils ne vont pas pour se former le coeur et l'esprit, mais pour y prendre des airs qu'ils ne savent pas seulement imiter, qui les rendent ridicules chez un peuple sensé »... Et Vernes ajoute encore cette remarque qui

semble injurieuse à l'égard des femmes: « Il seroit à souhaiter qu'il y eût dans les républiques comme à Athènes un magistrat qui veillât particulièrement sur la conduite des femmes ».

Revenant à des considérations plus générales, Vernes s'efforce de définir les principes et les fins d'une politique saine, qui ne doit pas être orientée vers l'agrandissement d'un Etat aux dépens de ses voisins, mais seulement vers le maintien de cet Etat tel qu'il est. De même que l'homme bien portant doit apprécier sa santé à sa juste valeur et veiller à sa conservation, ainsi le corps politique bien constitué doit connaître les ressorts qui lui assurent sa vigueur. Le corps humain et le corps politique ont pareillement leur enfance, leur jeunesse, leur âge mûr; mais, tandis que le premier, par son évolution, marche vers le déclin et la mort, il importe de fixer le second à son point de perfection par l'application d'un régime convenable. Nous trouvons là chez Vernes une de ces comparaisons empruntées aux sciences naturelles auxquelles se livrent volontiers les écrivains du XVIIIe siècle; il préconise un « équilibre d'or » désirable, sans d'ailleurs définir précisément en quoi il consiste. Comme en d'autres occasions, Vernes se satisfait ici de termes vagues qui ne nous permettent pas d'entrevoir ce qu'est à son idée ce régime politique qui assurerait le bonheur de l'Etat. C'est aux citoyens mêmes qu'il confie le soin d'apporter cette précision nécessaire: « Il est du devoir de tout citoyen qui pense d'entrer dans cette recherche, d'indiquer ses idées et même ses soupçons; et un tel citoyen doit être écouté avec plaisir, supposé même que ses opinions ne fussent que des erreurs ».

Cet équilibre, cette harmonie au sein de l'Etat sont chose délicate et sans cesse menacée. Vernes avait déjà signalé le danger que constitue dans une République une excessive richesse; maintenant, c'est l'ambition des grands qu'il dénonce comme un principe corrompateur:

« Dans une République, le mal viendra plutôt des grands que des petits. L'ambition des grands peut les porter à s'agrandir davantage; l'ambition des petits se borne à rester ce qu'ils sont. (Affirmation bien massive et partant discutable!) Ce ne sont pas les petits qui ont changé les Républiques en gouvernemens aristocratiques ou monarchiques, ce sont les grands qui ont cru l'être

davantage en changeant la forme de l'Etat. Il faut donc que les grands se défient de cette ambition qui est plantée si avant dans le coeur de l'homme et qu'ils se disent bien que la première des grandeurs est d'être à la tête d'un peuple libre; qu'il n'y a d'autorité délicate que celle que le choix a établie et maintient; que la vue d'un citoyen dont on a le coeur est bien autrement propre à remuer agréablement que le spectacle d'un homme qui n'a aucune part à l'autorité qu'il voit entre vos mains, la croit ou usurpée, ou déplacée, et qui vous rend un hommage que son coeur désavoue. Un homme qui ne sent pas cela ignore ce que c'est que vrai plaisir et n'est pas fait pour gouverner les autres.

Je voudrais que les étrangers allassent dire dans leur patrie: A Genève, on cultive les arts et les sciences, mais surtout la science des moeurs... Quel éloge Rousseau ne fit-il point de Genève quand il dit que s'il en avoit connu les gens de lettres, il n'auroit jamais écrit contre les sciences ».

A cet endroit, Vernes interrompt ses réflexions par quelques questions qui nous frappent une fois de plus par leur actualité; ne sont-ce pas là, en effet, des problèmes qui remplissent sans cesse les colonnes de nos journaux et que l'on discute dans des associations récemment créées?

« 1^o Convient-il de chercher à attirer les Etrangers dans Genève?

2^o La population est-elle utile dans une République comme la nôtre?

3^o Que penser du principe reçu qu'il ne convient pas d'avoir beaucoup d'enfants? (On en mettroit dans les Arts utiles.)

4^o Convient-il que l'Etat soit riche? — Non. Le fonds public doit être dans la bonne volonté des citoyens »...

La réponse de Vernes à cette quatrième question ferait sans doute sourire les économistes et les gouvernants d'aujourd'hui; notre auteur fait preuve parfois d'un idéalisme désarmant. Ses déductions qui déniaient toute importance aux réalités matérielles et ne comptent qu'avec les valeurs morales rendent à notre époque un son étrange; même en son temps, elles suscitèrent probablement quelques protestations ironiques!

La loi peut-elle perdre de sa force au cours des années, peut-elle être périmée? Oui, en fait, répondra Vernes, mais il considère comme fâcheuse cette évolution vers la désuétude. C'était déjà l'opinion de Bodin, qui voyait dans l'immutabilité de la loi une des sources du respect que le peuple lui doit. Pour Vernes, toute loi est censée porter en elle sa raison d'être et par là même commander une application rigoureuse; si la loi n'est plus qu'une mesure surannée, ayons le courage de la supprimer, afin de maintenir l'organisme juridique dans un état d'actualité et de vie nécessaire:

« Il conviendrait particulièrement dans une République qu'il n'y eût aucune Loy qui ne fut observée; il vaut mieux l'anéantir réellement que de permettre que l'usage seul l'abroge. Il peut arriver que des loix mortes pour ainsi dire, par le fait, influent sur l'exécution de celles qui sont en vigueur, et qu'insensiblement le corps entier des loix s'en ressente, et par là la Constitution de l'Etat. On ne sauroit prendre trop de précaution pour maintenir la santé du corps politique dans toute sa force... La première Loy, dit Bodin, d'une République devrait être que toute loy fut inviolable; sa première règle, de veiller avec soin à leur exécution. Lorsqu'on voit le gouvernement les donner et souffrir qu'elles ne soient pas observées, on s'accoutume à mépriser l'un et l'autre ».

Si le gouvernement lui-même donne l'exemple de la violation des lois, les citoyens sont par ce fait autorisés à lui résister. Dans cette affirmation encore, Vernes rejoint les théoriciens politiques du XVI^e siècle: Bodin, de Bèze, La Boétie, Hotman, qui eux aussi absolvent la rébellion à l'égard du tyran. Et, puisant cette fois dans l'histoire d'Angleterre, Vernes cite à l'appui de sa thèse le cas de Hampden, qui soutint une violente persécution plutôt que de payer une taxe de 20 shillings qui n'était pas imposée par le Parlement.

Vigilance et vertu, voilà quels sont à ses yeux les fondements de la saine politique au sein d'une République. Ces qualités essentielles se refléteront dans la littérature, qui doit présenter le même caractère de sérieux et de dignité. A ce propos, Vernes se plaît à rendre aux écrivains genevois un témoignage flatteur:

« J'aime à penser que de cette République, il n'est sorti aucun ouvrage contre la Religion et les moeurs; au contraire, le plus

grand nombre des livres qui y ont été imprimés et dont les Genevois étaient les auteurs tendent à la vertu et à la Religion. Il faut soutenir cette réputation. La licence dans les écrits en met bientôt dans les mœurs, seuls soutiens de cet Etat».

Revenant encore à ces principes vitaux de la sûreté de l'Etat au point de vue politique, Vernes insiste sur la nécessité, pour une République, de se surveiller, de s'observer, de « faire le point » en quelque sorte. Et c'est pour lui l'occasion de décerner de nouvelles louanges à l'Angleterre; il cite Hume: « les Anglois ont plus souvent erré par un excès louable que par une nonchalance répréhensible ».

Autre citation dont il n'indique pas la source: « Sa liberté (celle de l'Angleterre) est immortelle parce qu'elle a cette politique réfléchie sur elle-même, avec laquelle une société doit se tâter sans cesse. Son inquiétude fait sa sûreté ».

Un peuple saura conserver intact son patrimoine de liberté et de vertu civique à condition que les bienfaits de l'instruction lui soient largement départis. Vernes s'élève avec force contre l'idée d'une instruction qui serait érigée en privilège pour quelques-uns, au risque de léser gravement toute une classe de citoyens:

« Si jamais il s'élevait dans une République de ces hommes durs de coeurs qui prétendent qu'il faut tenir le peuple dans l'ignorance et dans la misère, ils seroient dignes du dernier supplice. L'ignorance enfante la Tyrannie spirituelle et temporelle. La misère enfante les crimes et quelquefois le désespoir affreux que rien n'arrête, parce qu'il ne redoute rien, parce qu'on n'a rien à perdre, parce que la vie même est à charge, parce que la mort a moins d'horreurs qu'une existence malheureuse. Des Monarchies qui tendent au despotisme admettront ces maximes détestables conçues dans des coeurs ennemis du genre humain. Il faut que chaque citoyen soit autant éclairé qu'il est possible et qu'on ne puisse pas appliquer au peuple ce mot d'Anacharsis sur Athènes: « Ici les sages proposent et les fols décident ».

Il est intéressant de rapprocher cette opinion libérale, celle d'un républicain du XVIII^e siècle, de celle d'un de ces créateurs de monarchies despotiques, le cardinal de Richelieu. Ce dernier, dans

ses *Mémoires*, se demande s'il convient d'accorder des études à tous et conclut par la négative. Selon lui, pour éviter de faire éclore de présomptueuses médiocrités ou de stériles chicaneurs, il importe de ne dispenser ce noble trésor des lettres qu'avec la plus grande réserve, c'est-à-dire aux seules intelligences dignes de le recevoir. Quant au reste de la jeunesse masculine, on l'orientera sagement vers l'armée, l'agriculture, les arts mécaniques et le commerce. Pour être justes dans notre comparaison de ces deux manières de penser si différentes, nous devons relever que Richelieu envisage spécialement la culture littéraire, tandis que c'est une instruction plus générale sans doute que Vernes réclame pour tous ses concitoyens.

A quel moment Vernes a-t-il jeté sur le papier ces réflexions capricieuses? C'est la question qui s'impose à chaque instant à notre esprit sans que nous puissions lui donner une réponse précise. Il semble que ce soit à une époque où les circonstances de la politique extérieure paraissaient particulièrement favorables, car il y fait preuve d'un optimisme auquel un proche avenir devait infliger un démenti cruel:

« Genève, dit-il, est actuellement dans un état florissant; il n'est pas à souhaiter que son commerce s'étende, que ses richesses s'augmentent... Environnés de puissances qui nous aiment et nous protègent, intéressées même à veiller à notre conservation, nous n'avons à craindre que de nous-mêmes. La corruption des mœurs, dit Bodin, le relâchement sur les devoirs, seront toujours des circonstances nécessaires aux succès des projets de l'ambition; c'est une matière préparée qu'une étincelle embrase ».

Dans les deux dernières pages de son cahier, Vernes a consigné quelques réflexions sur certains de ses thèmes favoris: les impôts, l'influence pernicieuse des richesses, le dévouement civique.

Il réfute encore le jugement que porte un politique, auteur d'un *Abrégé* de Bodin¹⁸, sur les peuples en général, jugement

¹⁸ M. Roger Chauviré, à la page 511 de sa thèse: « *Jean Bodin, auteur de la République* » (Paris, 1914), mentionne deux « *Abrégés* » de Bodin: l'un de 1755, fait par Jean-Charles de Lavie, président au parlement de Bordeaux; l'autre, de 1756, ayant pour auteur présumé Ch.-Armand Lesca-pier de Nourar, maître des requêtes.

qui ne lui paraît pas pouvoir s'appliquer au peuple genevois: « Quel peuple que l'on veuille choisir, dit cet auteur, il sera toujours insolent dans la prospérité, troublé et déconcerté dans l'infortune; cruel dans sa colère; prodigue et aveugle dans sa faveur; incapable de prendre tout à coup une bonne résolution ». « Or, poursuit Vernes, plein de bienveillance à l'égard de ses concitoyens, le peuple de Genève a été modeste dans la prospérité, ferme dans l'infortune, doux dans la colère, circonspect dans sa faveur, capable d'une prompte résolution, la seule nuit du 21^e aoust couvre la bourgeoisie d'une gloire immortelle ».

Et Vernes défend encore, avec cette même ardeur qui ignore les restrictions et les demi-teintes, la pureté du système électoral au sein de la République genevoise: « Les Genevois ont encore démenti cette maxime d'un Philosophe: « Il est impossible que celui à qui la vertu plaît plaise au peuple ». Le mérite est sûr des suffrages quand c'est le peuple qui élit. Il seroit à souhaiter qu'on put le dire de toutes les élections. Les cabales entraînent quelques suffrages, mais la masse résiste. Les fils mêmes de ceux contre lesquels on avoit été le plus irrité sont élus lorsqu'ils le méritent ».

Les citations d'ouvrages contemporains dont Vernes a parsemé son texte peuvent nous indiquer approximativement vers quelle année il l'a écrit. Ainsi, les deux *Abrégés* de la *République* de Bodin alors publiés sont de 1755 et 1756; l'article de D'Alembert sur Genève dans l'*Encyclopédie* est de 1757; la *Lettre sur les Spectacles* de Rousseau, de 1758; les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* de La Curne de Ste Palaye paraissent à partir de 1759. Le manuscrit de Vernes est donc postérieur à ces oeuvres, puisqu'elles y sont mentionnées. D'autre part, il semble antérieur au scandale de l'*Emile*, ce qui nous permet de conclure à sa rédaction probable entre les années 1759 et 1762.

Au milieu de nouvelles considérations sur les vertus républicaines, nous rencontrons quelques allusions à des faits précis de l'histoire, allusions rares en ces pages de théorie de la démocratie:

« Les troubles par rapport aux Impôts commencèrent en 1694, à l'occasion d'un impôt sur les dorures que vouloit mettre le Petit

Conseil; on dit que ce droit appartenait au CC. ». Aucune réflexion personnelle n'accompagne cette notation.

Ou encore: « Sur l'affaire de Le Maître. Il auroit été à souhaiter qu'il y eut eu dans la République une Loy Junia (c'est peut-être une chose qui nous manque encore). Une telle Loy est utile et au Citoyen et à la liberté. La Loy Junia ordonnoit qu'un Citoyen de Rome fut condamné par le peuple lorsqu'il s'agissoit de son honneur ou de sa vie. Loy sage; surtout dans un gouvernement tel que celui de Rome. Le Deux cent parmi nous supplée un peu à ce défaut ».

Et enfin, — la queue de l'oiseau, dirait Bonivard — une flèche assez hardie décochée par le pasteur genevois aux Synodes, particulièrement à celui de Dordrecht:

« En 1618, les magistrats Hollandois eurent l'imprudence de vouloir faire décider le clergé sur les disputes de la grace. On assembla le Synode de Dordrecht, qui prononça décidivement sur des matières inintelligibles et qui heureusement ne font rien pour salut. Cette dispute causa presque la perte de la République. Le Magistrat l'envenima en faisant décider. Le meilleur parti, c'est le ridicule dont il faut couvrir de pareilles questions et le silence qu'il faut imposer sous des peines flétrissantes. Dans les Synodes, on décide de tout et on ne finit rien ».

Le ministre Vernes semble avoir été partisan convaincu de la liberté de pensée. Nous l'avions vu précédemment assigner aux représentants de l'Eglise une place limitée et conforme à leur caractère; maintenant il repousse l'ingérence du pouvoir laïque dans des controverses qui sont du ressort des seuls théologiens. Séparation des autorités politique et ecclésiastique: telle paraît avoir été sa formule. Et nous ne lui donnerons certes pas tort.

* * *

Et maintenant, voilà terminé notre examen du manuscrit de Jacob Vernes. Quelles conclusions pouvons-nous en tirer?

Une constatation s'impose: nous ne nous trouvons pas en présence d'une oeuvre puissante, ni d'une conception très originale de l'histoire. Nous l'avons déjà dit, notre auteur est un pasteur lettré, qui prend à la fois le plaisir et la peine de coucher sur le

papier le résultat de ses méditations sur des sujets qui lui tiennent à coeur. C'est pourquoi son manuscrit nous est apparu comme un document intéressant, représentatif de l'état d'esprit de la bourgeoisie cultivée du XVIIIe siècle.

Ce ministre, qui lisait et réfléchissait beaucoup, a voulu que son labeur fût consacré à l'édification de ses concitoyens, à l'exaltation de leur dévouement civique. Grand amateur d'histoire ancienne, admirateur des brillants théoriciens politiques des siècles qui précèdent le sien, il essaye d'ajuster aux conditions de sa cité-république les leçons, les expériences dont les historiens et les philosophes ont rendu compte dans leurs oeuvres. Vernes n'élabore aucun système; il ne fait pas, comme Bodin ou Montesquieu, une enquête méthodique sur le développement d'un Etat. Il ne se livre qu'à une étude capricieuse et souvent superficielle des facteurs qui assureront le bonheur de sa patrie; ces facteurs, nous l'avons vu, sont selon lui d'ordre moral: vertu, simplicité, souci de la subsistance matérielle et intellectuelle de chacun des citoyens, amour de l'indépendance, respect des lois et de Dieu. Doué d'un esprit ouvert, il émet des vues égalitaires qui durent être peu goûtées des milieux aristocratiques. Il réclame l'instruction et la liberté pour tous; il veut qu'on honore le mérite caché aussi bien que les dons éclatants de l'intelligence. Il se laisse entraîner par un enthousiasme généreux et naïf qui nous paraît désuet, mais qui n'en est pas moins rafraîchissant à notre époque où toute affirmation semble trop massive, où tant d'élans viennent se briser contre les barrières de la critique et du scepticisme. Vernes laisse parler son coeur, avec cette belle conviction qu'un sentiment désintéressé et sincère ne saurait être ridicule.

La valeur de son mémoire, au point de vue strictement historique, est mince, car il n'apporte aucun élément nouveau, aucune suggestion, aucune découverte; il n'est pas le fruit d'une recherche personnelle au travers de documents inédits. En un mot, il ne repose que sur les faits déjà connus à l'époque. Son intérêt, nous le répétons, est nettement philosophique.

Nous ne lui chercherons pas chicane au sujet de ses négligences de composition et de style. Son résumé historique manque de couleur; ses maximes sont souvent incomplètement rédigées

et contiennent des répétitions, des longueurs, des banalités. Rappelons-nous qu'elles n'étaient certainement pas destinées à la publication sous une forme aussi imparfaite. Ce ne sont que des notes transcrites au fil des jours, sans ordre ni plan.

Tel qu'il est, tout amoindri de maladresses, alourdi de prolixités, parsemé de sentences démodées ou discutables, cet essai sur les conditions d'une République est digne de notre attention sympathique, car il est traversé d'un souffle d'idéal qui peut encore toucher nos coeurs de Genevois internationalisés. A ce titre, il méritait d'être tiré de l'oubli, car il jette une lumière nouvelle sur la figure de Vernes, nous révélant en lui l'« honnête homme » et le citoyen intelligent et probe. Il est bon pour nous, gens raisonnables et avertis du XXe siècle, de suivre l'exemple de nos pères, qui voyaient dans la connaissance du passé un trésor d'enseignements pour le présent, et de nous retremper à la source des grands principes qui ont conduit les destinées de notre patrie. Si cette analyse du « Discours sur l'Histoire de Genève » nous a amenés à prendre une fois de plus conscience de notre qualité de citoyens d'un Etat libre et des devoirs qu'elle nous crée, Jacob Vernes aura atteint le but qu'il s'était proposé.
